

LE PRÉFET DE NANCY DEVANT L'ANNEXION DE LA MOSELLE

Le préfet Jean Schmidt

Quand les unités de la *Wehrmacht* parviennent place Stanislas le 18 juin 1940, venant de Saint-Mihiel et ayant franchi la Moselle en aval de Toul, elles trouvent à son poste le préfet Léon Bosney. L'*Etat français* met à la retraite en septembre cet homme de l'« ancien régime », mais dans la « zone interdite » définie par l'armistice à l'Est de Saint-Dizier, il ne peut envoyer de nouveau représentant. Il désigne donc comme préfet de Meurthe-et-Moselle un fonctionnaire présent sur place, le sous-préfet Jean Schmidt, qui s'est replié sur le chef-lieu pendant les opérations militaires⁽¹⁾.

Celui-ci possède une personnalité affirmée. Né à Clermont en 1894, de souche alsacienne ou lorraine, il est passé à Saint Cyr dans la fameuse promotion *La Croix du Drapeau*. Blessé grièvement dans les combats du Grand Couronné et amputé d'une jambe, il est passé dans l'administration préfectorale où il a fait une carrière assez lente. S'il dispose maintenant par l'effet des circonstances d'une large liberté d'action, il doit faire face à des difficultés exceptionnelles. Il a l'avantage de parler couramment allemand et il cherche à développer ce qu'il appelle « des rapports utiles avec les autorités occupantes » : il est heureux de rendre compte que le maréchal von Witzleben (un antinazi, il l'ignore) l'a reçu à son quartier général et salué comme un « camarade soldat ». Doté de caractère, marquant son autorité, il est bientôt noté comme « brillant, dynamique (parfois se contente de solutions faciles) »⁽²⁾. Il entreprend pour l'aménagement de l'appartement préfectoral des dépenses importantes que le Conseil général de la Libération jugera excessivement somptuaires et tentera vainement de mettre à sa charge personnelle⁽³⁾. Nommé préfet régional en juin 1941, il s'engage très loin dans la répression anti-communiste en collaboration avec l'occupant⁽⁴⁾.

L'annexion de fait que subit la Moselle à l'été 1940 place le préfet à la frontière, là-même où l'élève-officier Jean Schmidt a vécu vingt-six ans plus tôt des jours sanglants mais glorieux. Son attitude est profondément marquée par l'écrasement d'une défaite sans précédent, elle

1) Pour le cadre général, cf. notre contribution *La guerre, encore la guerre*, dans *Histoire de la Lorraine de 1900 à nos jours*, dir. Jean-Claude BONNEFONT, Toulouse, Privat, pp. 238-288 et Dieter WOLFANGER, *Nazification de la Lorraine mosellane*, éd. française, Sarreguemines, Pierron, 1982, 230 pages.

2) Rapport INGRAND, juillet 1941. Archives nationales F 1 A 3676.

3) Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 7 mai 1946, pp. 524-537 et 23 avril 1947, pp. 355-362.

4) Cf. la note d'ETIENNE (Jean-Louis), *L'administration de Vichy en Meurthe-et-Moselle* (Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale).

manifeste à son niveau l'esprit vichyssois qui se veut réaliste. Si l'histoire désavouera finalement ces pessimistes, bien peu de gens le pressentent alors. Et il faut chercher à saisir exactement, au-delà des slogans simplificateurs, les nuances de l'appréciation portée sur les événements. Pour le représentant du gouvernement en Meurthe-et-Moselle, l'essentiel est de maintenir les droits de la France sur un territoire qui est menacé d'être bientôt annexé à son tour : le statut exorbitant de la « zone interdite », le séquestre de l'*Ostland* sur une partie du sol, le contrôle direct de certaines usines sidérurgiques, en sont des indices significatifs. Si Jean Schmidt se montre attentif à ce qui se passe à Metz, il subordonne cette préoccupation à sa mission principale. Patriote mais patriote résigné, il est prêt à faire la part du feu⁵⁾.

Les premières informations

Le préfet de la Moselle Charles Bourrat a été dessaisi de ses fonctions le 18 juin, dès l'entrée de la *Wehrmacht*, et isolé dans son appartement jusqu'à son expulsion le 8 août. Toutefois, rapporte-t-il, « grâce au dévouement d'une jeune fille, j'ai pu communiquer à mon collègue Bosney, préfet de Meurthe-et-Moselle, les renseignements recueillis chaque jour sur les mesures prises à l'égard des populations. Bosney les a transmises au gouvernement. J'avais demandé que les fonctionnaires chefs de service ne reprennent pas leurs fonctions à Metz. Malgré tous mes avertissements, la Banque de France a envoyé à Metz 75 millions qui ont été immédiatement raflés par les autorités allemandes ». Après son expulsion le 8 août, il s'arrête vingt-quatre heures à Nancy, où il est accueilli « très affectueusement », avant de repartir vers Vichy⁶⁾. Il ne subsiste apparemment dans les archives de Meurthe-et-Moselle aucune trace des informations parvenues par ce canal.

Jean Schmidt, remplaçant Léon Bosney, se préoccupe de renseigner le gouvernement français le plus exactement possible sur la situation en Moselle annexée : il reprend ainsi une fonction que ses prédécesseurs ont assumée de 1871 à 1914, en transmettant les indications recueillies par les commissaires de police dans les gares frontières, tel le fameux Guillaume Schnaebelé⁷⁾. Le premier document conservé rapporte la « manifestation de la population messine à l'occasion de l'Assomption, le 15 août 1940 », le dépôt de fleurs et de cierges devant la Vierge de la place Saint-Jacques, d'« une ampleur extraordinaire et inaccoutumée ce jour-là » ; « les Allemands n'ont pas été dupes du sens à donner à cette manifestation ». Le lendemain, commence la première vague d'expulsions,

5) Nous remercions les autorités administratives qui nous ont permis de consulter les rapports préfectoraux aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

6) Charles BOURRAT, *L'agonie de Metz*, Le Lorrain, 1947, p. 31.

7) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle sous-série 4M Cf. Guy CABOURDIN, « Schnaebelé et l'Alsace-Lorraine », *Annales de l'Est*, 1963, pp. 189-216..

qui touche 24.000 personnes, fichées comme des patriotes irréductibles. Si « la rumeur publique » a voulu voir ici « une relation de cause à effet », le préfet pense que la mesure bien préparée, était déjà décidée antérieurement⁽⁸⁾.

Ce n'est qu'un prélude. Au début de novembre, le *Gauleiter* Bürckel, indifférent au climat de Montoire, décide l'évacuation massive du pays rural messin francophone. Le texte de son fameux discours parvient à Nancy, dans l'original allemand et dans la traduction française : « Cette province devra être allemande à tout jamais... On ne peut absolument pas renoncer à un rapatriement de la zone de langues. Il est indispensable, une fois pour toutes, de résoudre le problème, afin que nos enfants et les enfants de nos enfants puissent désormais vivre en paix... la France va rapatrier ceux qui se sont confessés Français ». Ces paroles doucereuses couvrent en fait le départ forcé et immédiat de 60.000 personnes, avec 1.000 francs et 30 kg de bagages.

Quelques Nancéiens peuvent encore se rendre sur place. « Une femme fonctionnaire » rend compte le 3 à son retour de Gravelotte : « Les Allemands affirment aux gens que c'est le maréchal Pétain qui les rappelle en France. J'ai constaté aussi que les gens ne sont pas trop affectés, disant « Nous reviendrons bientôt » et criant « Vive de Gaulle ». Le directeur de l'Office du Ravitaillement revient, lui, de Hampont (près de Château-Salins) le 7 : « Je suis encore ému de ce que j'ai vu : des gens résolus, attachés à la France et donnant un exemple d'amour pour leur ancienne patrie. Un seul mot : ce sont de braves gens ».

Une note, non signée, recueille sans commentaire les « récits et plaintes des expulsés de Moselle arrivés à Nancy le 7 novembre ». Elle relève : « A la stupéfaction générale des Allemands, 90 à 95 % des habitants demandent à passer en France. Les maires en tête des listes ». Elle enregistre surtout les réflexions entendues, dans une chaîne décousue où les cris de désespoir l'emportent sur les apaisements rassurants :

« ... le Gouvernement de Vichy ne semble rien savoir de ce qui se passe en Lorraine.

... C'est l'entrevue du Maréchal et de M. Hitler : la Collaboration ! Le Salut ! Et brutalement c'est la transplantation de la population !

... Il faut la répartition des terres si cela est nécessaire. A situation nouvelle doit correspondre un ordre nouveau...

Dans quel but le Gouvernement de Vichy, par sa radio, sa presse, écarte-t-il la victoire anglaise ?

Le seul espoir qui reste actuellement à l'Alsace et à la Lorraine, c'est la victoire de l'Angleterre. C'est pour elles la seule chance de retrouver la terre de leurs ancêtres...

8) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle WM 389.

Il faut calmer les Alsaciens et les Lorrains, obtenir que le départ soit moins rapide, que des inventaires réguliers avec estimation soient faits. Leur donner l'assurance qu'ils seront dédommagés. Recevoir ces expulsés.

... Et d'abord il faut vivre, il faut de l'argent... ».

Le préfet réunit ces documents dans un dossier « Sur la situation en Moselle ». « Les notes ci-jointes, ajoute-t-il, provenant de témoignages directs recueillis avec soin de personnes sensées, illustrent les événements de ces dernières semaines. Pour comprendre la situation, il faut se pénétrer du discours du *Gauleiter* Bürckel, un des premiers compagnons du Führer-Chancelier qui lui a toujours confié des missions délicates. On peut être certain que ce discours a été revu par le Führer avant d'être prononcé, que tout ce qui y est annoncé ou suggéré s'accomplira d'une façon ou d'une autre ».

Ce dossier constitue un élément du rapport d'ensemble que Jean Schmidt transmet à l'autorité supérieure au milieu de novembre. Sans doute à l'occasion d'un voyage qu'il est alors autorisé à faire à Vichy. Il range d'ailleurs avec ses minutes une coupure de journal recueillie pendant ce déplacement, le communiqué officiel publié le 15 dans *Paris Soir* (édition de Lyon) sur l'expulsion des Lorrains, « au rythme de 5 à 7 trains par jour ». « Il leur a été dit, certainement par des personnes sans mandat, que cette mesure était conforme à un accord survenu entre le gouvernement français et le gouvernement du Reich. Le gouvernement français oppose le démenti le plus formel à cette imputation. Il n'a jamais été question d'une mesure de ce genre dans les entretiens franco-allemands ».

L'acceptation du fait accompli

A ces informations, le préfet ajoute ses réflexions personnelles dans un texte intitulé « Situation des Alsaciens-Lorrains, particulièrement des habitants de la Moselle », qui mérite d'être publié in extenso. Avec une froideur qui révolte le lecteur d'aujourd'hui, il s'y montre résigné à une « amputation » du territoire national et à des drames humains, que la défaite lui semble rendre inéluctables. Sa préoccupation centrale est de limiter cette amputation à la frontière du traité de Francfort, car il sent bien que les convoitises nazies vont largement au-delà. Il recommande donc de ne pas rompre pour autant la politique de collaboration et de cicatriser rapidement la blessure en intégrant les Lorrains expulsés au cœur de « la France de l'intérieur », non sur une frontière que leur présence même rendrait incertaine. « Que devons-nous en retenir !

1) Que le retour de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne est un fait acquis et ne sera pas mis en discussion.

2) Que les Allemands entendent supprimer pour une et pour toutes fois la question des Alsaciens-Lorrains par le transfert de la population : le sol étant déclaré allemand, seule une population purement allemande sera admise à vivre dessus.

3) La France va donc être appelée à intégrer dans son sein les habitants chassés de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à faciliter leur installation ou à leur imposer une nouvelle petite patrie et cela sans esprit de retour.

En ce qui concerne la Moselle, quelle est l'importance de cet exode forcé ? On ne peut évidemment présenter que des chiffres hypothétiques... Le Gauleiter annonce dans son discours que la *Deutsche Volksgemeinschaft* compte au 22 septembre, 217.300 membres. Estimons-la aujourd'hui à 250.000. Ce sont donc 300.000 habitants qui sont partis ou qui devront partir. On leur offre la direction de l'est ou celle de l'ouest : leur choix est fait, ils viendront en France.

Il faut dès maintenant étudier ce problème, le résoudre et faire connaître sa solution.

En effet, jusqu'à présent, la population de la Moselle a été, plus encore que celle de la zone occupée, plus encore que celle de la zone interdite, coupée de communications avec la France libre. Elle s'est repliée sur elle-même, elle a suivi passionnément la radio anglaise, en dépit de toutes les interdictions, ne voulant pas cesser d'espérer, elle a gardé l'esprit « souvenir français » et sachant qu'il n'y a pas de miracle à attendre de l'armée, elle *veut croire* au miracle anglais illustré par de Gaulle. Jusqu'au 16 août, la Moselle était occupée uniquement par l'armée allemande qui se conduisait, là comme ailleurs, d'une façon irréprochable et du fait que beaucoup de Mosellans parlent l'allemand, les rapports les meilleurs s'étaient établis, la population trouvait que les Allemands de 1940 ne ressemblaient en rien à ceux de 1914 et vivait le rêve que tout s'arrangerait. L'administration était aux mains d'un Landrat originaire de Metz et très francophile d'une amabilité parfaite⁹⁾.

Mais le 17 il a fallu commencer à comprendre, que l'armée n'avait rien à voir dans la question, l'administration pas davantage et pas même directement le pouvoir politique exercé de Sarrebruck par le Gauleiter.

Les équipes de la Gestapo qui ont procédé aux expulsions, venues de l'intérieur, recevaient, sans doute de M. Himmler, des ordres directs qu'elles exécutaient sans en rendre compte à *aucune autorité quelle*

9) Charles Bourrat évoque Rech, Landrat d'Ottweiler, nommé « commissaire régional », qui « apporte dans sa conversation beaucoup de courtoisie. Il a connu, me dit-il, la même situation en 1918 à Sarreguemines mais il m'assure qu'il s'efforcera de m'éviter toutes difficultés ainsi qu'à mes collaborateurs » (p. 27). Le récit fait par le préfet de la Moselle lors de son passage à Nancy le 8 août est certainement ici la source de Jean Schmidt. Rech est le fils de Jean-Joseph Rech, immigré directeur des études au petit séminaire, laïc pieux et dirigeant du Zentrum (cf. ROTH (François), *La Lorraine annexée*, Nancy, 1976, passim).

qu'elle soit de la région et personne, pas même le Gauleiter Bürckel, auprès duquel le Landrat est intervenu pour des cas particuliers, n'a jamais pu modifier une décision. Les expulsions se sont faites sans brutalités au sens exact du mot mais avec une indifférence rude parfois et toujours avec une rigueur mécanique. Évidemment, ce fut dur pour les intéressés, mais il faut comprendre ce que signifie le mot défaite et perte de territoire : quand on ne peut rien y changer, il faut s'y adapter vite, pour en réduire les conséquences morales et matérielles. Aujourd'hui il faut sauver ces populations de leur désarroi psychologique en leur faisant comprendre le point de vue du Gouvernement, en leur expliquant que la collaboration « qui est la seule voie de salut » où puisse s'engager la France, implique quand même une amputation⁽¹⁰⁾. Cette amputation doit être acceptée par le patient, être exécutée vite pour ne pas être recommencée ou étendue.

Le Gouvernement doit donc faire comprendre à ces populations mosellanes que l'abandon de la « petite patrie » est accepté par lui, ordonné par lui et prendre les mesures d'implantation de ces populations exilées là où elles seront les plus utiles à la France.

En Meurthe-et-Moselle, il y a actuellement 3.180 réfugiés; sans doute il manque encore 70.000 habitants environ et il y a de la place, à la culture et ailleurs. Mais je crois que ce serait une faute psychologique de laisser ces populations trop près de chez elles actuellement et en zone interdite. Il vaut mieux les fondre dans la France libre⁽¹¹⁾, les imprégner « français » de même que les Allemands leur offrent de les imprégner « allemand » en les envoyant en Prusse.

Pour gagner la paix, il ne faut perdre aucune bataille. Cette bataille est une des premières à livrer, la première peut-être ».

La nouvelle frontière⁽¹²⁾

Si l'administration française est demeurée présente en Meurthe-et-Moselle, la population est parfaitement consciente que le département est également menacé d'être annexé au Reich. Le triste passage des Mosellans expulsés ne suscite pas seulement un mouvement de sympathie fraternelle, il attire chez tous les autres Lorrains l'angoisse d'être bientôt expulsés à leur tour. Le préfet peut noter en décembre 1940 : « Si tous les Français connaissent aujourd'hui des heures difficiles, ceux qui habitent cette région comprise dans la zone interdite et touchant aux nouvelles frontières du Reich sont aux prises par cela même avec des difficultés

10) En annonçant le 30 octobre la politique de « collaboration » ouverte par l'entrevue de Montoire, le maréchal Pétain a proclamé : « À tous ceux qui attendent aujourd'hui le salut de la France, je tiens à dire que ce salut est d'abord entre nos mains ».

11) C'est-à-dire la « zone libre », non occupée.

12) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle WM 392 (rapports mensuels).

matérielles accrues tout en ayant à subir, sur le plan moral, des épreuves plus pénibles encore... Nombre de ces Lorrains réputés à si juste titre pour leur courage et leur pondération ont, à la suite de l'exode navrant des Mosellans, ajouté foi si aisément aux rumeurs annonçant l'évacuation prochaine des populations de Meurthe-et-Moselle ». Après un apaisement temporaire, une nouvelle vague d'expulsions ranime l'inquiétude en avril : « Une grande partie de la population est à nouveau impressionnée par ce qui se passe actuellement en Moselle. Il n'est pas étonnant, dès lors, que les bruits tendant à faire croire que le département serait évacué circulent à nouveau de bouche en bouche ». En août, c'est l'installation dans l'attente : « On estime en général que nous nous trouvons dans une période de transition et que le régime futur et définitif dépend uniquement de l'issue de la guerre actuelle. Les développements de la bataille germano-russe sont suivis avec attention ».

Les craintes sont particulièrement vives dans l'arrondissement de Briey, qu'une grande partie de sa population a quitté pendant les opérations militaires. Il n'y a à Longwy que 500 personnes en juillet, 1.500 en août et le retour se fait au compte-gouttes⁽¹³⁾. Le poste de sous-préfet que Jean Schmidt occupait lui-même jusqu'en juin reste vacant plusieurs mois. Le préfet déplore cette situation dans une adjonction manuscrite à son rapport du 1^{er} décembre : « On commence à s'étonner de ce qu'un nouveau sous-préfet ne soit pas désigné pour Briey. Les gens pessimistes ou malintentionnés font courir le bruit qu'il faut voir là une preuve que le gouvernement français considère cet arrondissement comme perdu d'avance et ne veut pas y nommer de fonctionnaire. Cette situation est aussi regrettable du point de vue moral que du point de vue matériel et je ne me lasserai pas d'insister pour que le gouvernement y mette fin sans délai ». Jean Schmidt appuie un candidat de qualité, Maurice Mancel, un homme d'affaires parisien qu'il a apprécié sur place pendant l'hiver précédent comme directeur des étapes. A cause de divers contretemps, celui-ci ne prend ses fonctions que le 26 mars 1941. Il fera preuve de beaucoup de caractère et à la Libération la Résistance se contentera de le muter à Lunéville. Quand le délégué du ministre Ingrand vient en inspection en juillet, il se rend à Longwy pour constater, selon une note officielle à la presse, « qu'une saine et vigoureuse activité régnait et que le sentiment de la Patrie française y était plus fort que jamais ». C'est, dit-il, un « avant-poste ».

Si le préfet ne laisse pas Metz s'établir à Nancy, comme en 1871, il intègre dans le personnel de la préfecture « une quinzaine d'employés de la Moselle parlant l'allemand, ... répartis dans les différents services » (mai 1941); l'un d'eux, Jespard sera arrêté par la police allemande en avril 1942. L'occupant surveille en effet particulièrement ces réfugiés.

13) Cf. les témoignages de Camille HARMAND-LABRO, « Longwy 1940-1945 », *Le Pays Haut*, 1982, pp. 1-58 et sur Longuyon, de Henri GOUSSET, *Dites à la Kommandantur...*, Paris, Fayard, 1980, 270 p.

La *Feldkommandantur* 591 de Nancy exige ainsi en novembre 1941 communication des condamnations prononcées « contre des sujets français nés en Alsace ou en Lorraine [mosellane], les autorités allemandes estimant qu'elles peuvent différer d'appréciation sur le cas de nationalité des intéressés ». En même temps, la répression frappe durement tous ceux qu'elle prend à entretenir des liaisons clandestines avec le territoire annexé de fait⁽¹⁴⁾. Dès janvier 1941, Alfred Gauthier est fusillé à Nancy pour avoir organisé une filière de passage pour les prisonniers évadés.

Il se pose aussi le problème des échanges commerciaux avec les trois départements que le Reich a intégrés de force. La direction des douanes, repliée de Metz à Nancy, manque d'effectifs et surtout les fondements légaux de son activité sont fort incertains. Selon le rapport préfectoral de décembre 1940, « la ligne douanière n'étant pas rétablie sur l'ancienne frontière de 1914 et ne pouvant l'être aussi longtemps que la frontière politique entre les deux États n'aura pas elle-même été déterminée, notre réglementation fiscale n'est pas susceptible d'être appliquée sur les limites Est du département de Meurthe-et-Moselle ».

Or, s'il n'est pas question d'acheter au-delà de la frontière de fait, « certaines maisons de Moselle ou d'Alsace continuent à aller en Bretagne, dans le Midi et même chez nous, enlever à prix d'or les stocks qui s'y trouvent » (février 1941) : la fixation imposée du taux de change (20 marks pour un franc) rend en effet l'opération particulièrement avantageuse. Si le préfet a interdit le 27 octobre l'expédition des denrées alimentaires dans cette direction, la *Feldkommandantur* a empêché l'exécution de cet arrêté. Au printemps de 1941 trois bureaux douaniers sont mis en place dans les gares d'Avricourt, Moncel-sur-Seille et Pagny-sur-Moselle mais ils ne peuvent contrôler que le trafic international à longue distance. Si le service s'étoffe ensuite, le problème paraît persister, comme le suggère cette note laconique de mai 1942 : « Le trafic dans les bureaux qui ont été mis en service sur la limite ouest d'Alsace-Lorraine est toujours actif ». En revanche, les paysans frontaliers perdent alors le droit d'exploiter les champs qu'ils possèdent dans le département voisin : leurs laissez-passer sont annulés brutalement en juin, sans qu'ils puissent même obtenir un sursis pour récolter ce qu'ils ont semé⁽¹⁵⁾.

La frontière prend ainsi de plus en plus consistance et l'administration départementale tend à s'en accommoder. A Paris cependant on tient à rappeler le droit. Quand le ministère de l'Économie Nationale et des Finances publie en novembre 1941 une instruction sur les règlements financiers, il précise : « Par l'Alsace et la Lorraine, aux termes de la présente instruction, on entend les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle »⁽¹⁶⁾. Peu après la Délégation générale dans les

14) Jean VARTIER, *Histoires secrètes de l'occupation en zone interdite*, Hachette, 1972, 313 p.

15) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle W 1059/12.

16) *Journal Officiel*, Lois et décrets, 12 novembre 1941, p. 4884.

territoires occupés rappelle, sous la signature de son secrétaire général « aux préfets des départements voisins du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle que l'état de fait instauré dans nos trois départements de l'Est par les autorités d'occupation n'a pas été reconnu par le Gouvernement français qui au contraire n'a cessé de protester contre cette atteinte à sa souveraineté ». « En cas d'incidents, ... il convient donc de considérer qu'ils intéressent non une « Frontière » mais une limite entre deux départements français dont les régimes d'occupation sont contre notre gré différents, limite analogue à celle de la zone nord-est ou de la zone côtière »⁽¹⁷⁾. Le préfet régional interdit alors « l'apposition dans le passeport national, d'un visa de sortie pour l'Alsace ». Mais les Allemands exigent ce passeport et il faudra transiger, semble-t-il⁽¹⁸⁾.

Les étapes de l'assimilation

En 1941 et 1942, l'administration nancéienne demeure très attentive aux événements de Moselle. Les discours de Bürckel sont recueillis avec soin et adressés avec leur traduction à la Délégation générale de Paris. Il en est de même pour des articles importants du journal *Die Westmark* qui diffuse la propagande officielle et pour l'instruction du ministère de l'Intérieur du Reich du 5 décembre 1941. Ce texte prescrit de ne pas « réveiller l'impression chez les Alsaciens-Lorrains résidant au pays qu'ils continuent à être considérés comme Français » et « par principe de ne pas faire allusion à leur nationalité française qui formellement existe encore ». Une annotation manuscrite du 30 janvier 1943 indique que le destinataire dans les services parisiens est un « M. Wilhelm », visiblement un fonctionnaire spécialisé de souche alsacienne ou mosellane⁽¹⁹⁾.

D'autre part, les rapports mensuels sur la situation du département comportent en 1941 une annexe sur la « Situation en Moselle »⁽²⁰⁾. Cette annexe est particulièrement développée en mars 1941, quand se produit une troisième vague d'expulsions (7.000 environ). Le préfet évoque notamment les angoisses des fonctionnaires qui, s'étant fait inscrire comme Français, ont perdu leur emploi. Plus généralement, il signale que « le ravitaillement est mieux assuré que chez nous... par contre, les prix sont très élevés ». « Tous ceux qui vivent en Moselle ou qui arrivent déclarent ne pouvoir supporter le régime auquel ils sont soumis; ils abandonnent les uns après les autres, même ceux de langue allemande ».

Jean Schmidt commente dans le même esprit qu'en novembre : « Cet afflux croissant de réfugiés lorrains dans mon département, si l'exode continue, et il continuera, posera à bref délai, un problème

17) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle W 1059/12.

18) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle WM H03 et Cab 115.

19) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle WM 1059/12.

20) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle WM 392.

politique car il est certain que les autorités allemandes ne toléreront pas ici un trop grand nombre de Mosellans farouchement patriotes, de crainte de voir se former un foyer d'agitation. A un autre point de vue se pose la question du Ravitaillement... nous ne disposons d'aucun stock pour faire face à l'arrivée subite de milliers de bouches à nourrir... Il est urgent, si ce n'est déjà fait, que le Gouvernement Français... prenne, en accord avec les autorités allemandes, les mesures qui s'imposent; autrement, on revivra la surprise de Novembre avec ses conséquences. Il faut que le Gouvernement Français prouve sa sollicitude envers les Français de Moselle, en accordant à ceux qui ont demandé à se retirer à l'intérieur du pays toutes les garanties de sécurité voulues et toutes assurances qu'ils retrouveront en France des moyens d'existence suffisants ».

En juin, le climat s'est encore durci. On note d'une part que « journallement des jeunes gens passent la frontière (certains traversent la Moselle à la nage) pour se soustraire à l'enrôlement dans le service obligatoire du Travail. Ces jeunes gens tentent ensuite de partir en zone libre. Aux termes d'une ordonnance du Gauleiter, tout nouveau départ hors la Lorraine est strictement interdit, ces jeunes gens, ainsi que leurs familles, s'exposent donc aux pires représailles. Ces jeunes gens peuvent-ils se considérer en sécurité chez nous ? ».

D'autre part, « contrairement aux promesses faites, il est désormais *impossible* pour un fonctionnaire lorrain désireux de quitter la Moselle pour venir en France de se procurer les autorisations nécessaires à l'enlèvement et au transfert de son mobilier. Seuls quelques fonctionnaires, notamment de la Préfecture de la Moselle, ont été assez heureux pour obtenir l'autorisation nécessaire et ont réussi à s'en servir ». La dictature policière du Troisième Reich comporte en effet parfois quelques possibilités d'accommodement, par faveur ou par corruption.

En octobre, l'incorporation dans la défense passive d'hommes âgés de 30 ans et plus « fait supposer aux Lorrains qu'on réserve les classes plus jeunes à d'autres tâches ». Mais il ne s'agit pas seulement du Service du Travail. A la fin d'août 1942, l'introduction de l'obligation militaire, aussitôt connue, suscite une vive émotion en Meurthe-et-Moselle. Le commissaire de Villerupt signale que la population « suit avec attention le déroulement des événements. Les prisonniers libérés comme Alsaciens-Lorrains sont très inquiets ». Puis en janvier 1943 c'est l'annonce d'une transplantation forcée des récalcitrants vers l'Est du Reich : on parle de 40.000 personnes, un premier départ porte sur 8.000⁽²¹⁾. Une note non signée enregistre les impressions d'un témoin qui peut se rendre à Metz « huit jours après la proclamation de Bürckel »⁽²²⁾.

21) Dieter WOLFANGER, *op. cit.*, pp. 122-127.

22) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle WM 1059/12.

« A l'arrivée en gare... contraste frappant avec autrefois; les employés du chemin de fer, en leur tenue allemande, s'interpellent *ostensiblement en français*... Devant l'ancienne Préfecture... une masse de personnes qui attendent leur entrée pour former queue devant les bureaux et se faire inscrire en vue de leur départ en France... Toutes les familles lorraines que j'ai vues... ont leur baluchon derrière la porte, ayant souvent confié leurs objets de valeur à des familles venues d'Allemagne, compatissant à leur peine ». « Tous ces gens » ont été un moment « déconcertés » par la rumeur que le gouvernement français était d'accord puis ils ont repris espoir. « Ils pensent qu'on va les garder malgré tout, ayant grand besoin de leurs bras, et qu'on va leur donner la carte d'étranger... en attendant le jour *prochain*, ils en sont sûrs, où tout en restant français ils resteront chez eux ». Car le sort de la guerre commence à tourner et la victoire de Hitler ne semble plus inéluctable.

Bientôt le *Gauleiter*, furieux de constater trop de défections parmi les incorporés, recommande à la chancellerie du Reich de « remettre immédiatement en vigueur la peine capitale pour les déserteurs, de ramener de France certains d'entre eux - ils traînent pour la plupart autour de Nancy - et de leur appliquer la peine de mort »⁽²³⁾. En fait, les réfractaires ne s'attardent pas en Meurthe-et-Moselle mais le préfet délégué pour le département auprès du préfet régional rend compte en septembre d'un flux d'arrestations pour « aide à des Alsaciens-Lorrains en fuite, trafic de correspondance avec la Moselle, passage clandestin de la frontière luxembourgeoise ou alsacienne »⁽²⁴⁾. C'est un écho fugitif. Désormais les rapports officiels sont devenus muets sur le sujet : peut-être parce que le contrôle de l'occupant s'est resserré sur l'administration dans le second Vichy, celui de Laval. Mais en novembre 1944, quand la division Leclerc libérera Strasbourg, le préfet mis en place par la Résistance, le géographe Jules Blache, s'y précipitera pour y représenter l'administration française de retour, jusqu'à l'arrivée du commissaire de la République désigné.

Pierre BARRAL

23) 10 juin 1943 (WOLFANGER, *op. cit.*, p. 162).

24) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle WM 396.